

Ma demande d'asile

**Guide pour les personnes qui
souhaitent obtenir l'asile au Canada**



Guide d'orientation

À propos du Guide d'orientation

Objectif

Ce Guide d'orientation est conçu pour vous accompagner tout au long de votre parcours de demande d'asile afin que vous ayez l'information nécessaire, sachiez où trouver de l'aide et soyez bien préparé.

Comment utiliser le Guide d'orientation



Utilisez ce Guide pour comprendre

- à quelle étape du processus de demande d'asile vous êtes rendu
- quelles sont les ressources qui peuvent vous aider
- comment vous préparer aux prochaines étapes

Vous trouverez dans ce Guide des codes QR qui vous mèneront directement à des renseignements détaillés sur le site www.myrefugeeclaim.ca.

Comment utiliser les codes QR?



Lisez le code QR au moyen de l'appareil photo ou de l'application de code QR de votre téléphone intelligent. Cliquez sur le lien pour accéder directement à la page pertinente sur www.myrefugeeclaim.ca.



Contents

Acronymes	2
Avant de commencer votre demande d'asile	3
Comment fonctionne le processus de demande d'asile?	5
Puis-je présenter une demande d'asile?	6
Comment retenir les services d'un avocat ou d'un représentant juridique?	9
Comment déposer une demande d'asile dans un aéroport, dans un port maritime ou à une frontière terrestre (point d'entrée)?	10
Comment présenter une demande d'asile si je suis déjà au Canada (dans un bureau intérieur)?	11
Que dois-je faire pour préparer ma demande d'asile?	12
À quoi dois-je m'attendre lors de l'audience relative à ma demande d'asile?	14
Comment et quand saurai-je si ma demande est acceptée?	16
Que se passe-t-il si je suis détenu?	18
Qu'est-ce que je peux faire pour favoriser l'approbation de ma demande d'asile?	19
Quels sont les dates et délais importants à respecter pour ma demande d'asile?	23

Acronymes

ASFC

Agence des services frontaliers du Canada

CISR

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

DDA

Document du demandeur d'asile

EMI

Examen médical aux fins de l'immigration

FDA

Fondement de la demande d'asile

IRCC

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

SAI-CISR

Section d'appel de l'immigration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

SAR-CISR

Section d'appel des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

SI-CISR

Section de l'immigration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

SPR-CISR

Section de la protection des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Avant de commencer votre demande d'asile

Vous avez peut-être vécu une situation difficile dans votre pays d'origine.

Vous vous demandez peut-être si le Canada peut vous accorder l'asile.

Le Canada applique les règles internationales pour l'aide qu'il apporte aux personnes qui quittent une situation dangereuse. Dans certains cas, ces personnes peuvent rester au Canada comme personne protégée.

Vous vous demandez peut-être si ce qui vous est arrivé vous donne droit à la protection des réfugiés.

L'expérience de chacun est unique.

Certains pensent que leur expérience difficile leur donne droit à une protection, mais la loi stipule le contraire.

D'autres croient que leur expérience difficile ne leur donne pas droit à une protection, mais la loi l'exige.

Il est donc important d'obtenir l'avis d'un avocat ou d'un représentant juridique sur votre propre expérience.

Dites la vérité. La vérité permettra à votre avocat ou à votre représentant juridique de vous donner les meilleurs conseils possible.

Votre avocat ou votre représentant juridique vous aidera à décider des prochaines étapes.

Mes besoins urgents

Il se peut que vous ayez des besoins ou des problèmes urgents à résoudre au cours du processus de demande d'asile :

- Comment trouver un endroit abordable où vivre?
- Où mes enfants iront-ils à l'école?
- Comment obtenir un permis de travail?
- Comment trouver un emploi?
- Où pourrais-je apprendre l'anglais ou le français?
- Où pourrais-je obtenir des soins de santé?
- Quand serais-je réuni avec ma famille?
- Que se passe-t-il si le Canada ne m'accorde pas l'asile?

Voilà des questions importantes. Un organisme d'établissement ou un organisme communautaire peut vous aider à répondre à ces questions et à vos besoins urgents.

Votre demande d'asile doit toutefois rester au centre de vos préoccupations lorsque vous répondez à vos besoins urgents.



Contactez un travailleur de l'établissement ou d'un organisme communautaire près de chez moi pour obtenir de l'aide.



Comment fonctionne le processus de demande d'asile?

Voici les étapes importantes du processus de demande d'asile.

Familiarisez-vous avec le système de protection des réfugiés du Canada.

Obtenez une représentation juridique dans la mesure du possible.

Commencez votre demande d'asile.

Participez à votre entrevue visant à déterminer la recevabilité.

Devenez un demandeur d'asile.

Préparez-vous pour l'audience relative à votre demande d'asile.

Assistez à l'audience relative à votre demande d'asile.

Recevez la décision concernant votre demande de statut de réfugié et passez aux étapes suivantes.



Important

Ces grandes étapes pourraient se dérouler dans un ordre différent en fonction de l'endroit où vous vous trouvez et de la manière dont vous commencez votre demande.



Puis-je présenter une demande d'asile?

Une personne qui souhaite obtenir le statut de réfugié au Canada est appelée demandeur d'asile.

Pour devenir demandeur d'asile, vous devez :

- vous trouver au Canada ou à un point d'entrée au Canada (aéroport, frontière, port maritime);
- être admissible à présenter une demande d'asile.



Important

Si vous n'êtes pas sûr de pouvoir demander le statut de réfugié, demandez conseil à un avocat ou à un représentant juridique avant de déposer votre demande.

Raisons pour lesquelles vous pourriez ne pas être admissible à présenter une demande d'asile

Statut de réfugié

- J'ai le statut de réfugié au sens de la Convention dans un autre pays où je peux retourner.

Dans le passé

- J'ai déposé une demande d'asile aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie ou en Nouvelle-Zélande.
- J'ai présenté une demande d'asile au Canada qui a été rejetée, de laquelle je me suis désisté ou que j'ai retirée.
- Je n'étais pas autorisé à présenter une demande d'asile au Canada.
- J'avais le statut de personne protégée au Canada.

Entente sur les tiers pays sûrs

- Je me suis rendu à un point d'entrée de la frontière canadienne et je n'ai pas été autorisé à entrer au Canada parce que je n'ai pas droit à une exception au titre de l'Entente sur les tiers pays sûrs.
- Je suis entré au Canada à un point d'entrée non officiel et j'ai été rencontré par les autorités canadiennes dans les deux semaines qui ont suivi. J'ai dû quitter le Canada parce que je n'ai pas droit à une exception au titre de l'Entente sur les tiers pays sûrs.

Sécurité publique

- J'ai commis un crime grave et le Canada peut penser que je suis une personne dangereuse.

Renvoi du Canada

- Je suis visé par une mesure de renvoi par laquelle le gouvernement du Canada m'ordonne de quitter le pays.

Si vous avez coché l'une des cases précédentes, ou si vous n'êtes pas certain d'un énoncé, consultez un avocat ou un représentant juridique.



En savoir plus sur les personnes qui peuvent demander le statut de réfugié.

Quels sont les organismes gouvernementaux avec qui je devrai traiter?

Vous devrez d'abord collaborer avec l'ASFC ou IRCC, selon l'endroit et la manière dont vous déposez votre demande d'asile.

Point d'entrée

ASFC

Agence des services frontaliers du Canada :

- contrôle les points d'entrée et fait respecter la loi;
- décide si vous pouvez présenter une demande d'asile à la frontière terrestre, dans un aéroport ou un port maritime.

Bureau intérieur

IRCC

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada :

- gère l'arrivée des immigrants et des réfugiés;
- décide si vous pouvez présenter une demande d'asile dans un bureau intérieur au Canada.

CISR

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada :

- statue sur les questions relatives à l'immigration et aux réfugiés;
- administre les quatre sections.

SPR-CISR (Section de la protection des réfugiés) :

- prend la décision concernant votre demande d'asile.

SAR-CISR (Section d'appel des réfugiés) :

- traite les appels concernant les décisions de la SPR-CISR sur les demandes d'asile.

SI-CISR (Section de l'immigration) :

- tient les audiences sur la recevabilité et les audiences sur la détention.

SAI-CISR (Section d'appel de l'immigration) :

- traite les appels en matière d'immigration.



En savoir plus sur les organismes gouvernementaux clés.

Comment obtenir les services d'un avocat ou d'un représentant juridique?



Essayez d'obtenir des conseils juridiques avant de commencer votre demande d'asile ou dès que vous le pouvez. Si vous avez déjà commencé votre demande et que vous n'avez pas d'avocat ou de représentant juridique, faites tout votre possible pour demander à quelqu'un de vous aider. Il est important de vous faire accompagner d'un avocat ou d'un représentant juridique tout au long du processus de demande d'asile et lors de l'audience.

Comment les services d'aide juridique peuvent-ils vous aider?

Vous pourriez avoir droit aux services d'un avocat ou d'un représentant juridique pour vous représenter gratuitement ou à un faible coût par l'intermédiaire de l'aide juridique ou d'une clinique à but non lucratif. L'accès à ces services varie en fonction de la province où vous vous trouvez et de votre situation individuelle.

Comment un travailleur de l'établissement ou d'un organisme communautaire peut-il vous aider?

Demandez à un organisme d'établissement ou à un organisme communautaire une liste d'avocats ou de représentants juridiques dans votre ville ou votre région. Si vous n'avez pas les moyens de payer un avocat ou un représentant juridique, informez-vous si des services d'aide juridique sont offerts dans votre province. Si ce n'est pas le cas, votre fournisseur de services pourrait vous donner de l'information sur les cliniques juridiques gratuites ou offertes à un faible coût.



En savoir plus sur la façon de trouver un avocat ou un représentant juridique près de chez vous.

Comment déposer une demande d'asile dans un aéroport, dans un port maritime ou à une frontière terrestre (point d'entrée)?



- Dites à l'agent de l'ASFC que vous voulez présenter une demande d'asile.
- Préparez toutes vos pièces d'identité.
- Faites prendre vos empreintes digitales et vos photos (ce sont vos données biométriques).
- Passez l'entrevue visant à déterminer la recevabilité avec l'ASFC pour savoir si vous pouvez devenir un demandeur d'asile.
- Si vous avez le droit (l'autorisation) de faire une demande, obtenez votre document du demandeur d'asile (DDA) et votre formulaire Fondement de la demande d'asile (FDA) ou renseignez-vous sur la façon de présenter votre demande en ligne.
- Passez un examen médical aux fins de l'immigration (EMI).
- Remplissez votre formulaire FDA et soumettez-le à la SPR-CISR.
- Rassemblez et envoyez des éléments de preuve pour appuyer votre demande d'asile pendant que vous attendez la date de votre audience.



En savoir plus sur la façon de présenter une demande d'asile à un point d'entrée.

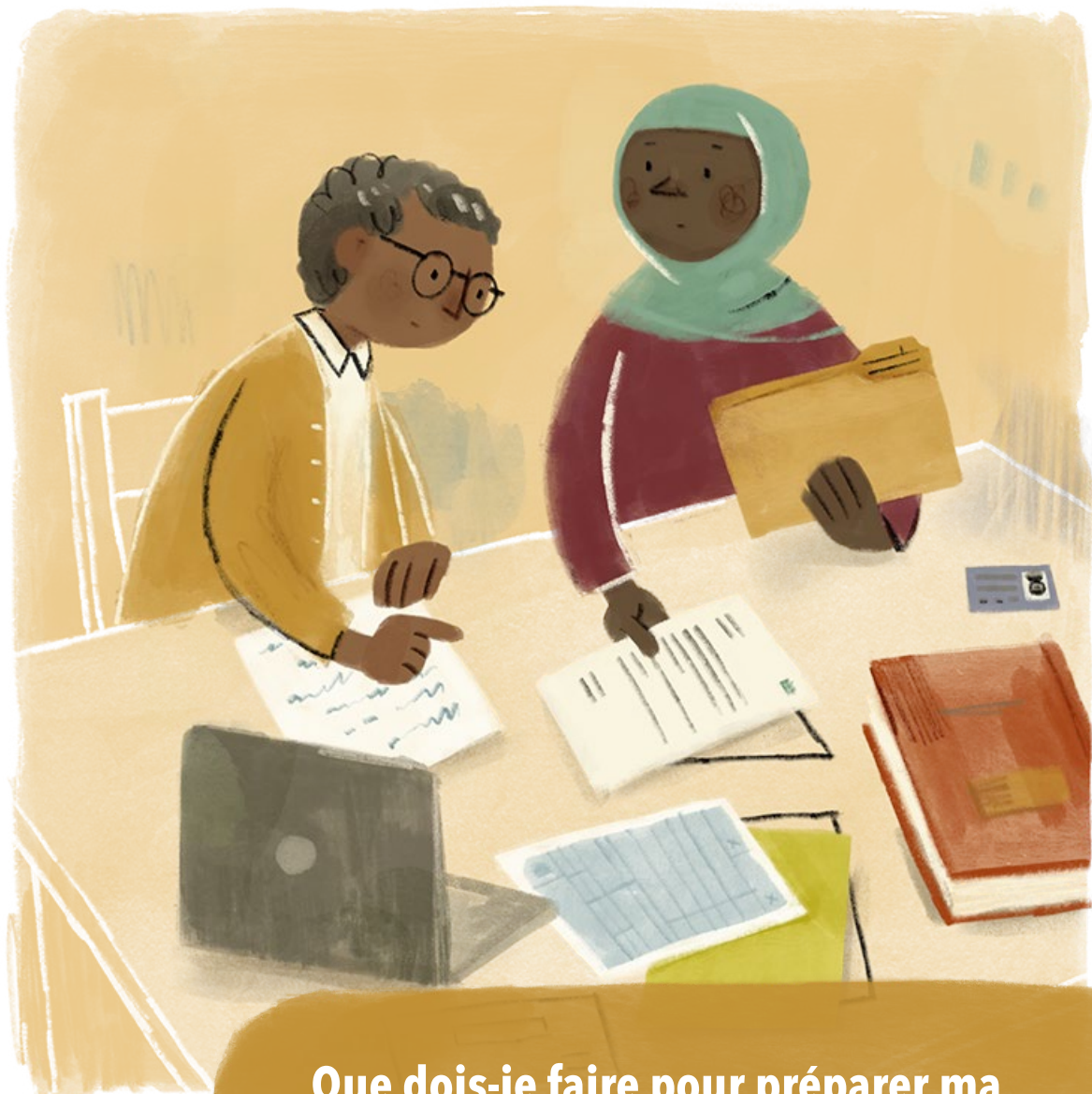
Comment présenter une demande d'asile si je suis déjà au Canada (dans un bureau intérieur)?



- Utilisez le portail en ligne d'IRCC (site Web) pour soumettre votre formulaire FDA et les copies de vos pièces d'identité et de vos titres de voyage.
- Obtenez votre Accusé de réception de la demande d'asile.
- Passez un examen médical aux fins de l'immigration (EMI).
- Allez à votre rendez-vous pour la prise de vos données biométriques (empreintes digitales/photos).
- Passez l'entrevue visant à déterminer la recevabilité avec IRCC pour savoir si vous pouvez devenir un demandeur d'asile.
- Obtenez votre DDA, si vous avez droit de demander l'asile.
- Rassemblez et envoyez vos éléments de preuve par le portail pour appuyer votre demande en attendant la date de votre audience.



En savoir plus sur la façon de présenter une demande d'asile à un bureau intérieur.



Que dois-je faire pour préparer ma demande d'asile?

Commencez à rassembler des éléments de preuve pour appuyer votre demande d'asile dès que vous le pouvez. Si vous avez un avocat ou un représentant juridique, demandez-lui quels sont les éléments de preuve précis qui pourraient favoriser votre demande. Assurez-vous de laisser suffisamment de temps à votre avocat et à vous-même pour examiner et faire traduire vos éléments de preuve. Envoyez vos éléments de preuve dès que possible et au moins 10 jours avant la date de l'audience.



En savoir plus sur les éléments de preuve qui peuvent appuyer ma demande d'asile.

Questions juridiques et mes éléments de preuve

Voici quelques-unes des questions juridiques importantes qui pourraient être examinées lors de l'audience relative à votre demande d'asile. Utilisez la liste de vérification suivante pour mieux vous préparer.

La question a-t-elle été discutée avec mon avocat ou mon représentant juridique?

Mes éléments de preuve ont-ils été traduits et soumis?

Identité

Est-ce que je peux prouver qui je suis et d'où je viens avec mes pièces d'identité?

Crédibilité

Est-ce que je peux prouver que mon histoire est vraie?

Crainte véritable

Est-ce que je peux démontrer que ma crainte de persécution est fondée?

Risque personnel

Est-ce que je peux prouver que le risque auquel je suis confronté est personnel et que ce ne sont pas tous les habitants de mon pays qui y sont exposés?

Aucune protection du gouvernement

Est-ce que je peux démontrer que mon gouvernement ne peut pas me protéger?

Aucun endroit sûr dans mon pays

Est-ce que je peux prouver que je ne peux pas vivre en sécurité ailleurs dans mon pays?

Résidence légale dans un autre pays (le cas échéant)

Est-ce que je peux prouver que je ne peux pas vivre en sécurité dans un autre pays, si j'y suis citoyen ou résident permanent?

Antécédents criminels (le cas échéant)

Est-ce que je peux démontrer que je ne suis pas impliqué dans le crime organisé ou dans une forme grave de criminalité?

Temps écoulé avant de présenter la demande (le cas échéant)

Est-ce que je peux expliquer pourquoi je n'ai pas quitté mon pays plus tôt, je n'ai pas présenté une demande dans un autre pays ou je n'ai pas présenté une demande d'asile dès mon arrivée au Canada?



Voir des exemples d'éléments de preuve que vous pourriez présenter pour chacune de ces questions juridiques.

À quoi dois-je m'attendre lors de l'audience relative à ma demande d'asile?



L'audience est l'événement clé du processus de demande d'asile.

La SPR-CISR vous enverra un avis de convocation dans lequel sera indiquée la date de l'audience relative à votre demande d'asile.

Lors de l'audience, un commissaire de la SPR-CISR décidera d'accepter ou de rejeter votre demande.

Il est normal que vous vous sentiez anxieux à l'idée de l'audience relative à votre demande d'asile, mais souvenez-vous que la CISR est moins protocolaire qu'un tribunal. De plus, le commissaire de la SPR-CISR n'est pas un juge et le public ne peut pas assister à votre audience.

L'audience sera l'occasion idéale pour raconter votre histoire dans un lieu privé. Vous y expliquerez pourquoi vous avez besoin de la protection du Canada. Il est important que votre histoire soit crédible (elle doit être fiable).

La plupart des audiences sont virtuelles (en ligne), mais certaines peuvent avoir lieu en personne.



Important

Inscrivez-vous dès que possible à une séance virtuelle du programme Ready Tours. Cette séance vous permettra de rencontrer des membres du personnel de la SPR-CISR, d'apprendre comment vous préparer pour votre audience et de comprendre qui pourrait être présent lors de votre audience. Vous pourrez également y poser des questions sur le processus de protection des réfugiés.



En savoir plus et vous inscrire à une séance du programme Ready Tours.

Qui participera à l'audience relative à ma demande d'asile?



Voici les personnes qui seront présentes lors de l'audience relative à votre demande d'asile :

Demandeur d'asile : vous.

Commissaire de la SPR-CISR : décide de votre demande d'asile.

Votre avocat ou représentant juridique : vous soutient et vous aide à présenter votre demande.

Interprète : traduit pour que vous puissiez parler dans votre propre langue, si vous le souhaitez.

Témoins : parlent et répondent aux questions lors de l'audience pour confirmer votre histoire.

Observateurs : vous soutiennent (membres de la famille ou amis que vous invitez).

Conseil du ministre (IRCC ou ASFC) : n'assiste à l'audience que s'il s'oppose à votre demande d'asile (il peut vous poser des questions ou soumettre des documents).

Vos enfants : selon leur âge, vos enfants peuvent ou non être tenus d'assister à l'audience.



En savoir plus sur ce qui se passera lors de l'audience relative à ma demande d'asile.



Comment et quand saurai-je si ma demande est acceptée?

Après l'audience relative à votre demande d'asile, le commissaire de la SPR-CISR :

- vous informera immédiatement de sa décision;
- vous indiquera si vous recevrez la décision par la poste.

Le commissaire n'a pas de délai précis pour rendre sa décision. Le report de la décision ne signifie pas que votre demande d'asile sera rejetée.



En savoir plus sur la décision à l'issue de l'audience relative à la demande d'asile et sur les prochaines étapes.

Prochaines étapes après la réception de la décision

Que se passe-t-il si ma demande est acceptée?

Si votre demande est acceptée, vous avez maintenant le statut de personne protégée ou de réfugié au sens de la Convention au Canada. Sachez que l'ASFC ou IRCC peut faire appel de la décision de la SPR-CISR dans les 15 jours suivant la décision. En cas d'appel, contactez immédiatement votre avocat ou votre représentant juridique. Si la décision n'est pas portée en appel, vous pourrez demander la résidence permanente.



Que se passe-t-il si ma demande est rejetée?

Si votre demande est rejetée, informez-vous rapidement des options juridiques qui s'offrent à vous.

Mesures importantes à prendre en cas de rejet de votre demande :

- Lisez attentivement la décision.
- N'oubliez pas que vous avez des délais serrés à respecter.
- Parlez immédiatement à votre avocat ou à votre représentant juridique.
- Obtenez l'aide de votre groupe de soutien.
- Restez informé et gardez espoir.
- Assistez à une séance d'information de la SAR-CISR (contact : radinfosession@myrefugeeclaim.ca)



Important

Si votre demande est rejetée, consultez immédiatement votre avocat ou votre représentant juridique pour déterminer la meilleure option pour vous.

Que se passe-t-il si je suis détenu?

L'ASFC peut vous placer en détention si elle estime que :

- vous ne vous présenterez pas lorsqu'on vous le demandera;
- vous n'êtes pas la personne que vous prétendez être (ou vous n'avez pas de documents prouvant votre identité);
- vous représentez un danger pour des personnes au Canada;
- vous suscitez des préoccupations relatives à la sécurité publique ou en raison d'antécédents criminels.



À qui puis-je parler si je suis détenu?

Si vous êtes détenu, vous avez le droit d'avoir une représentation juridique lors du contrôle des motifs de détention. Il se peut que vous deviez trouver votre propre représentant juridique.

Si vous ne pouvez pas parler à un avocat, demandez à l'ASFC de vous mettre en contact avec un organisme d'établissement ou un organisme communautaire.



Important

Conservez des copies papier et numériques de vos pièces d'identité originales, en cas de perte ou de vol de celles-ci.



En savoir plus sur la détention des immigrants au Canada.

Qu'est-ce que je peux faire pour favoriser l'approbation de ma demande d'asile?



Le processus de demande d'asile au Canada est difficile. Vous pourriez vous sentir seul dans cette situation pénible.

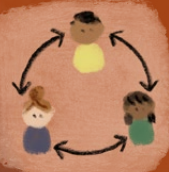
De plus, il se peut que vous ne vous sentiez pas en sécurité et que vous ne sachiez pas à qui faire confiance. Enfin, vous pourriez avoir du mal à distinguer les vrais renseignements des faux.

Vous pourriez ne pas savoir exactement quelle est la prochaine étape.

Prenez ces trois mesures importantes pour faciliter le processus de demande d'asile :



Informez-vous.



Prenez contact avec les ressources qui peuvent vous aider.



Préparez-vous.



Informez-vous.

Rappelez-vous qu'il s'agit de **votre** propre demande d'asile. Il vous incombe de vous informer et de prendre la situation en main. Posez des questions. Obtenez l'information dont vous avez besoin pour faire avancer votre dossier.

Avant et pendant votre parcours de demandeur d'asile, tâchez de comprendre le mieux possible le processus de protection des réfugiés au Canada.

Assurez-vous que vos renseignements proviennent de sources fiables et méfiez-vous de la désinformation.



Ce que je peux faire pour m'informer

- Consultez le www.myrefugeeclaim.ca pour en apprendre davantage.
- Sachez à quelle étape du processus de demande d'asile vous vous trouvez et quelles sont les prochaines étapes.
- Apprenez à mieux connaître les trois organismes gouvernementaux : ASFC, IRCC, CISR.
- Lisez le Guide du demandeur d'asile sur le site Web de la CISR.
- Consultez la page « Présenter une demande d'asile depuis le Canada : Comment présenter une demande au Canada » sur le site Web d'IRCC.
- Participez à des programmes et à des activités destinés aux demandeurs d'asile, tels que des groupes de soutien et des ateliers éducatifs.

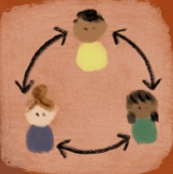
Il y a beaucoup d'information à assimiler, mais vous pouvez le faire!

Le processus est progressif. Concentrez-vous sur l'étape à laquelle vous vous trouvez. Vous pourrez ensuite vous familiariser avec la prochaine étape. Prenez une étape à la fois.



Important

À certaines étapes du processus, vous serez très occupé et aurez beaucoup de choses à faire tandis qu'à d'autres, vous devrez attendre pendant une longue période. Utilisez votre temps d'attente pour apprendre et vous informer.



Prenez contact avec les ressources qui peuvent vous aider.

Prenez contact avec des personnes qui peuvent vous aider tout au long de votre parcours de demandeur d'asile.

Ce que je peux faire pour entrer en contact avec ces personnes



- Retenir les services d'un avocat ou d'un représentant juridique.
- Communiquer avec les organismes d'établissement ou les organismes communautaires près de chez moi.
- Créer un groupe de personnes de mon entourage qui peuvent me soutenir.
- Mettre à jour mes coordonnées auprès d'IRCC, de l'ASFC et de la SPR-CISR.
- Participer à une séance Ready Tours pour rencontrer un employé de la SPR-CISR à qui je pourrai poser des questions sur le processus de demande d'asile.

Voici le nom et les coordonnées des personnes qui peuvent m'apporter du soutien :

Mon avocat ou mon représentant juridique

Mon travailleur de l'établissement ou d'un organisme communautaire

Mon ami ou un membre de ma famille

Autre



Trouvez les contacts clés et les personnes pouvant vous accompagner près de chez vous.



Préparez-vous.

Pour déposer une demande d'asile, vous devez prendre des mesures et vous préparer soigneusement.

Vous devez vous préparer pour chacune des étapes. Le document le plus important est le formulaire FDA, dans lequel vous racontez votre histoire. L'événement le plus important est l'audience relative à votre demande d'asile, au cours de laquelle vous raconterez votre histoire à un commissaire de la SPR-CISR. Lors de l'audience, le commissaire statuera sur votre demande d'asile.



Ce que je peux faire pour me préparer

- Rencontrer mon avocat ou mon représentant juridique pour préparer mes documents, mes éléments de preuve et mon témoignage.
- Recueillir des éléments de preuve pour appuyer mon histoire.
- Participer à une séance Ready Tour pour savoir comment me préparer à l'audience relative à ma demande d'asile.
- Garder une trace des dates et des échéances importantes.
- Conserver tous mes documents (par exemple une copie des documents de ma demande d'asile) bien classés pour que je puisse les trouver facilement.
- Comprendre les questions juridiques importantes liées à ma demande : identité, crédibilité, crainte personnelle, etc.
- Être attentif, examiner les documents, faire mes propres recherches et poser des questions.



En savoir plus sur la façon de préparer ma demande d'asile.

Quels sont les dates et délais importants à respecter pour ma demande d'asile?

Demande au point d'entrée

Date d'entrée au Canada

Date de soumission du formulaire FDA

Entrevue visant à déterminer la recevabilité

Dates de dépôt des éléments de preuve et de la liste des témoins

Rendez-vous pour la prise des données biométriques

Date de l'audience relative à la demande d'asile de la SPR-CISR

Rendez-vous pour l'EMI

Demande présentée depuis le Canada

Date de clôture du portail en ligne

Entrevue visant à déterminer la recevabilité

Date de soumission du formulaire FDA

Dates de dépôt des éléments de preuve et des témoins

Rendez-vous pour la prise des données biométriques

Date de l'audience relative à la demande d'asile de la SPR-CISR

Rendez-vous pour l'EMI



Personnes-ressources importantes au gouvernement



Consultez les coordonnées des bureaux nationaux, provinciaux et régionaux de la CISR, d'IRCC et de l'ASFC.



Ressources dans la collectivité



Prenez contact avec un organisme d'établissement et un organisme communautaire près de chez vous.

Bailleurs de fonds de Ma demande d'asile :



Réviseur juridique : Alastair Clarke, Clarke Immigration Law

Conception et illustration par : Andrea Armstrong



En savoir plus sur Ma demande d'asile : www.myrefugeeclaim.ca

